

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 24 mai 2018
Délibération n° : 2018_25
Date de convocation : 18 mai 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180524-2018D25_Cotis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2018

Objet : **Cotisations annuelles diverses**

Par la suite d'une convocation en date du 18 mai 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Abriès, le 24 mai 2018 à 17 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Louis PONCET (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Laurent NIFNECKER, Conseiller municipal, excusé
- **Eyglis** - Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMAN (1 voix) ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code de l'environnement, notamment le Chapitre III « Parcs et réserves » du Titre III, Livre III de la partie législative, qui prévoit qu'un Parc naturel régional concourt « à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public » ;
- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- Les statuts des différents organismes qui prévoient le versement d'une cotisation annuelle

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 24 mai 2018
Délibération n° : 2018_25
Date de convocation : 18 mai 2018

Objet : **Cotisations annuelles diverses**

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

Considérant :

- Le Parc du Queyras adhère chaque année à différents organismes avec lesquels il est amené à travailler de manière pérenne et à qui il paie généralement une cotisation annuelle :

- **Fédération des Parcs naturels régionaux de France**
(cotisation statutaire de 12 061 euros)
La fédération réunit les 52 Parcs naturels régionaux de France et permet la conception et la mise en place d'une politique globale.
- **Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur**
(cotisation de 1 250 euros)
Le réseau permet de mettre en lien les différents Parcs de la région. Des moyens humains, techniques et matériels sont mutualisés, des projets communs sont initiés, une identité commune peut être construite et un partage d'expériences est possible.
- **Réserves naturelles de France**
(cotisation de 480 euros)
Cette association fédère plus de 700 professionnels de la nature qui interviennent dans quelque 340 réserves naturelles du territoire. Créant ainsi un réseau d'échange d'expériences et de mise en œuvre de projets communs.
- **Apidae**
(cotisation de 984 euros)
Le réseau Apidae (anciennement Sitra) est né en 2004. L'objectif initial du projet fut la mise en commun de moyen pour une gestion collaborative de l'information touristique à l'échelle des territoires et destinations touristiques.
L'enjeu du projet est une économie au niveau des ressources (humaines et techniques) et une plus grande efficacité métier pour chaque membre du réseau. Les deux éléments forts issus de cette initiative sont une plateforme de travail collaboratif (la Plateforme www.apidae-tourisme.com) et une organisation (le Réseau Apidae).
- **Alparc**
(cotisation 1 000 euros)
Motivations pour adhérer à Alparc : cohérence d'action avec les opérations menées avec Alparc depuis 2017 (projet WeWild sur la sensibilité hivernale et APN notamment suivi par les chargés de mission biodiversité et APN) ; travail en réseau ; partenariat, démarches pilotes dont on peut profiter sur des thématiques proches des nôtres (biodiversité / écotourisme)

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 24 mai 2018
Délibération n° : 2018_25
Date de convocation : 18 mai 2018

Objet : **Cotisations annuelles diverses**

- **Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés**
(RREN – cotisation annuelle de 1 000 euros)
Le Parc naturel régional du Queyras est membre du réseau depuis de nombreuses années et une étroite collaboration existe depuis lors entre les deux parties.
Le RREN est un réseau régional qui fédère les plus grands gestionnaires d'espaces naturels protégés de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur et représente près de 700 experts. Il assure en région des missions d'accompagnement au montage de projet, d'observation, de veille et d'analyse, de partage et de valorisation des connaissances, de sensibilisation et d'animation et ce dans trois domaines d'actions prioritaires : la biodiversité et les espaces naturels ; l'eau et les milieux aquatiques ; l'accompagnement dans les pratiques territoriales durables.
- **Réseau Semences paysannes**
(cotisation annuelle de 150 euros)
La Charte du Parc, en son article 16, prévoit que le Queyras doit tendre à devenir « un territoire sans OGM, conservateur naturel des semences ». Pour atteindre cet objectif, il doit « développer des cultures de variétés patrimoniales locales (variétés anciennes de céréales planifiables, potagères, variétés adaptées aux conditions de sécheresse(...)), favoriser la mise à disposition de semences locales aux agriculteurs (champs), aux propriétaires de jardin et aux communes (espaces verts) pour conserver, en attente de réglementations spécifiques, des variétés de montagne non inscrites au répertoire national des semences (RPN)
- **Observatoire des galliformes de montagne**
(cotisation annuelle de 50 euros et participation aux frais de fonctionnement 900 euros)
Le Parc travaille avec cet organisme depuis vingt ans pour le suivi et l'amélioration des connaissances sur les galliformes de montagne. Néanmoins, une réflexion est en cours au niveau des Parcs naturels régionaux adhérents concernant la pérennité du partenariat avec cette structure. L'adhésion du Parc du Queyras à l'OGM sera décidée en fonction des discussions qui auront lieu au niveau national.
- **MAB France**
(cotisation annuelle 2 000 euros)
Le comité MAB France anime au niveau national les activités menées dans le cadre du Programme MAB de l'UNESCO et coordonne les actions de développement durable dans les 10 réserves de biosphère françaises en favorisant les échanges d'information et d'expériences.
- **Educ'alpes**
(cotisation de 100 euros)
L'éducation à la montagne est l'un des objectifs principaux du Parc du Queyras. Aussi, adhérer à Educ'alpes (anciennement REEMA) permet de s'intégrer dans un réseau qui propose des actions, projets et initiatives d'éducation à la montagne.

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 24 mai 2018
Délibération n° : 2018_25
Date de convocation : 18 mai 2018

Objet : **Cotisations annuelles diverses**

Le Comité syndical, réuni le 24 mai 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes Contre : 0 Pour : 24
Abstentions : 0

Décide :

D'approuver l'adhésion et le versement des cotisations aux différents organismes susnommés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

